

MASTER 1 - DROIT Carrières administratives

Responsables : Anne-Valérie Le FUR - Raphaël MATTA DUVIGNAU

Nom - Prénom :

N° Etudiant :

Tél.:

Email :

ENSEIGNEMENTS	Code UE	Choix	ECTS	CM /TD	Nature des épreuves	Note seuil
SEMESTRE 1	MDROCAS1					
BBC Disciplinaires	MDROBCC1		19			
Module grands enjeux contemporains	MDROI100		4	30	EX	7
Droit européen et des droits de l'homme	MYDA214		3	24	EX	7
Théorie générale du droit	MDROI104		3	20	EX	7
Organisation de l'Etat et collectivités/aspects institutionnels	MDROI106		3	24	EX	7
Droit de l'environnement	MYDN130		3	30	EX	7
Atelier anglais	MDROI130		3	20TD	CC	
Atelier professionnalisant 1	MDROI116			15TD	CC	
BBC Disciplinaire et complémentaire d'appui CA	MDROCCA1		11			
Ateliers notes de synthèse	MDROI110		2	8	CC	
Ateliers de dissertation	MDROI154		2	10	CC	
Ateliers exercices pratiques	MDROI156		2	8	CC	
Droit et contentieux administratif	MYDPU100		3	27	EX	7
Politiques publiques de l'U.E.	MDROI152		2	23	EX	7
SEMESTRE 2	MDROCAS2					
BBC Disciplinaires	MDROBCC2		14			
Module grands enjeux contemporains	MDROI200		2	20	EX	7
Module histoire	MDROI202		2	20	EX	7
Module pénal (socio du droit et justice pénale)	MDROI204		2	20	EX	7
Atelier professionnalisant	MDROI216		2	10TD	CC	
Ateliers débats contradictoires	MDROI206		3	9	CC	
Atelier anglais	MDROI230		3	20TD	CC	
BBC Disciplinaire et complémentaire d'appui CA	MDROCCA2		16			
Droit et contentieux constitutionnel	MDROI260		4	30	EX	7
Droit des collectivités territoriales	MDROI262		4	30	EX	7
Droit de la gestion publique	MYDPU205		2	28	EX	7
Ateliers notes de synthèse	MDROI210		2	9	CC	
Ateliers de dissertation droit administratif	MDROI264		2	10	CC	
+ Choisir une matière	MDROCPX2		2			
Ateliers de dissertation droit privé	MDROI248			10	CC	
Ateliers cas pratiques	MDROI266			10	CC	
BBC UEs LIBRES Choisir une matière FACULTATIF	MDROCLX2		3			
Engagement de la vie étudiante	UETRENGP			14	Rapport+Q CM	
Culture et pratique artistique						
sport						

MC2C spécifiques : la présence aux ateliers (divisés en groupes de 20 étudiants) est obligatoire sauf dérogation expresse du responsable du parcours et à la condition que les devoirs requis soient rendus. Elle est sanctionnée et prise en compte dans la note attribuée en contrôle continu . Il n'y a pas de session de seconde chance pour les ateliers (en contrôle continu), et donc pas de note éliminatoire (seuil de 7 ne joue pas). Pas d'autres modalités d'évaluation particulières à la formation.

Les BCC se compensent tous entre eux au sein de chaque semestre (BBC disciplinaires et complémentaires). Pas de Les dates des sessions de seconde chance seront indiquées après les résultats du premier semestre et seront celles Conditions d'assiduité : seule la présence aux ateliers est obligatoire.

Dépôt au plus tard le 17/09/21 bureau 219

Date :

Signature :